

CR de l'AG de France Dignes

10 mars 2015 à LYON

Présents :

ASA Couturière à Echaillon : Alain TAESCH

France Dignes : M. MASSON, Président et Isabelle MOINS

CG68 : Nicolas KREIS

Syndicat du Haut-Rhône : Gilbert MERGOUD

Syndicat Mixte du BV de la Véore : Bernard BRET

AD Isère Drac Romanche : Michel COUTURIER, Trésorier et Michel PINHAS

Introduction :

Le Président ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il demande si le quorum est atteint.

Isabelle MOINS confirme que oui : il y a 6 représentants et 11 pouvoirs, soit 17 voix délibérative sur 29 au total.

Il propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal de la dernière réunion

Le Président propose d'approuver le procès verbal de la dernière réunion pour lequel il n'a pas recueilli de remarques.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et approbation des comptes de 2013 et de 2014

Le Président précise que l'Association a eu recours à un expert comptable spécialisé dans la comptabilité des associations pour mieux formaliser les documents comptables qui ont déjà fait l'objet d'une présentation en AG pour les comptes 2013. Il invite le Trésorier à présenter les comptes de l'année 2014.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 2014.

Nicolas KREIS demande en quoi consistent les dépenses de plus de 20 000 euros pour le site internet de l'Association.

Isabelle MOINS répond qu'il s'agit des prestations de mise en place du site internet, ainsi que les prestations de graphisme. Seule la moitié est amortissable puisqu'il y avait 50% de subvention du Ministère de l'Ecologie pour la mise en place du site internet.

Bernard BRET demande quel est le personnel de France Dignes.

Le Président répond que pour l'instant il n'y a qu'Isabelle MOINS, mais qu'il était envisagé de recruter un deuxième salarié lors de la dernière AG. Le profil du poste dépend de la décision de transformer ou non l'Association en GIP, qui aurait demandé des compétences spécifiques. Plusieurs membres de l'Association n'étaient pas favorables à cette transformation et d'autre part, dans une circulaire, l'Etat ne souhaite indiquer ne plus vouloir développer le nombre de GIP. Toutefois, le Ministère de l'Ecologie a fait savoir que compte tenu de ses attentes vis-à-vis de France Dignes, il souhaiterait que soit maintenue l'étude de transformation de l'Association en GIP. Le profil de poste devra donc être adapté en conséquence. Quoiqu'il en soit, il apparaît nécessaire que l'Association se dote d'un second salarié, car Isabelle MOINS est fortement mobilisée par ses missions d'AMO pour le développement de la deuxième version du SIRS Dignes (maîtrise d'ouvrage SYMADREM).

Le Président met l'approbation des comptes aux voix.

Les comptes 2013 et 2014 sont approuvés à l'unanimité. Le Président remercie le Trésorier pour son travail.

3. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2015

Le Président propose au Trésorier de présenter le Budget Prévisionnel pour l'année 2015.

Nicolas KREIS demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir un minimum de crédits dans la ligne 60 – prestations.

Cela ne paraît pas justifié car le budget est voté par chapitres (60 – achats), mais Isabelle MOINS vérifiera avec la comptable.

Bernard BRET demande ce qui justifie l'augmentation de la ligne 61 – locations.

Isabelle MOINS répond qu'il s'agit des éventuels frais de réservation de salles pour les journées techniques par exemple, même si l'Association essaye de trouver des salles gratuites pour la plupart des autres réunions. Il est par ailleurs précisé que l'association est hébergée gratuitement par l'AD Isère Drac Romanche à GRENOBLE.

Sur la ligne 62 – Autres services extérieurs – Rémunération intermédiaires et honoraires, Michel PINHAS précise qu'il s'agira de développer une plateforme d'échange de données et d'expériences sur le site internet de France Dignes. Cela est particulièrement nécessaire du fait de l'éclatement géographique des gestionnaires qui ne peuvent pas se rencontrer physiquement aussi souvent que souhaité.

Le Président précise que le réseau technique fonctionne très bien, il y a de nombreux techniciens qui participent aux réunions techniques, même au-delà des membres de l'Association. C'est plus difficile de réunir le quorum pour les réunions statutaires de gouvernance de l'Association.

Pour la ligne 70 – Vente de prestations de services, Isabelle MOINS précise que c'est essentiellement les prestations d'AMO (SIRS v2) et les éventuelles recettes des journées techniques, mais elles sont gratuites pour les membres. France Dignes peut intervenir directement pour les membres sans mise en concurrence car c'est une prestation « in house » au sens des marchés publics. En 2014 il y a eu une intervention pour Chambéry Métropole qui lui a été facturée sur le même principe.

Bernard BRET demande si l'augmentation des cotisations découle d'une augmentation du nombre d'adhérent ou d'une décision d'augmenter les cotisations.

Isabelle MOINS répond qu'il s'agit du solde des cotisations 2014 non encore perçues et des cotisations inchangées des membres adhérents en 2014.

Alain TAESCH souligne sur la ligne 689 – Report de subvention qui correspond en fait aux reports des dépenses faisant l'objet de subventions. Ce terme n'est pas très clair.

Le Président constate que le budget permet sans problème de recruter un second salarié, mais dans un premier temps il s'agira d'un CDD. Cela pose d'ailleurs problème à l'Etat qui pousse pour la transformation en GIP, estimant que cela donnerait plus de stabilité à France Dignes, lui permettant ainsi de proposer des postes plus pérennes et plus attractifs pour des candidats expérimentés.

4. Proposition de modification des statuts :

Sont proposées les modifications suivantes :

o Supprimer [et à œuvrer à la création d'un groupement d'intérêt public (GIP)...visés par le deuxième alinéa de l'article L.562.8.1 du code de l'environnement]

o Donner la possibilité aux représentants des adhérents d'élire les membres du conseil d'administration et du bureau par correspondance.

Le Président propose de reporter le débat sur la transformation de l'Association en GIP à l'après-midi, car le représentant de Chambéry Métropole sera présent et s'était déclaré plutôt opposé à la transformation en GIP. Il y aura également une audio conférence avec les représentants de l'Etat.

Il est discuté de l'opportunité de convoquer une AG Extraordinaire pour modifier les statuts ? Il semble effectivement nécessaire de le faire et cela pourrait s'organiser en marge de la prochaine AGO pour ne pas faire déplacer les membres pour la seule modification des statuts.

Nicolas KREIS indique que sur proposition d'Isabelle MOINS il a demandé au Service Juridique du CG68 d'étudier la possibilité de désigner des représentants suppléants choisis parmi les techniciens de la collectivité. Il apparaît que tant les statuts que la jurisprudence le permettent.

Gilbert MERGOUD et Bernard BRET ne sont pas trop favorables à encourager cette pratique car il ne faut pas que certaines décisions importantes de l'Association puissent être prises uniquement par les techniciens.

Le Président précise que pour la transformation en GIP, chaque membre devra délibérer et donc les techniciens n'auront pas la main.

Concernant le vote par correspondance, Michel PINHAS témoigne de la pratique en vigueur au Comité Français des Barrages et Réservoirs qui fonctionne très bien.

Le Président évoque les prochaines échéances électorales qui donneront lieu à un renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Il y aura notamment lieu de remplacer Charles CICH, Vice-Président et Michel COUTURIER, Trésorier. Toutefois, ce renouvellement pourra attendre la prochaine AG, car en attendant il y a un Trésorier Adjoint qui pourra remplacer le Trésorier.

Pour la prochaine modification de statuts, il est proposé de prévoir qu'en cas de non atteinte du quorum, l'Association peut se réunir immédiatement après et délibérer valablement. Cela permettra de sécuriser les délibérations de l'AG.

Conférence téléphonique avec la l'Etat (DDT 37 (Alain MIGAULT), DREAL Centre (Sébastien PATOUILLARD))

Le Président fait un résumé des discussions de la matinée et propose de démarrer la conférence téléphonique. Il fait état des échanges qu'il a eu avec M. LALANDE de la DGPR, qui incite l'association à ne pas abandonner l'étude de sa transformation en GIP, même si ce n'est pas urgent.

Michel PINHAS rappelle que la DREAL Centre a été désignée par l'Etat pour correspondre avec France Dignes. Jean MAURIN étant en convalescence, c'est son adjoint, Sébastien PATOUILLARD, qui est notre interlocuteur.

Sébastien PATOUILLARD rappelle que la formation d'un GIP était à l'origine même de la création de France Dignes et que cela justifiait en grande partie l'investissement de l'Etat dans cette association. Le statut d'association ne permet pas à l'Etat d'être membre, alors qu'il pourrait l'être pleinement dans le cadre d'un GIP. Il souhaiterait que l'association poursuive l'étude de transformation en GIP.

Le Président fait état des réserves émises par plusieurs membres de l'association quand à la transformation en GIP. Il propose de ne pas modifier les statuts à ce stade.

Isabelle MOINS souligne le poids administratif que représente la transformation en GIP. Elle indique que M. LALANDE a proposé une assistance de l'Etat pour mener à bien cette transformation.

Alain TAESCH demande si le GIP n'introduira pas des rigidités dans le fonctionnement de la structure.

Sébastien PATOUILLARD estime que le GIP n'est pas plus rigide que d'autres formes juridiques comme les syndicats mixtes par exemple, mais c'est plus rigide que le statut d'association. Il souligne la fragilité des financements de l'association, notamment les financements Etat, qui sont pour l'instant sous forme de subventions de fonctionnement temporaires. Le statut de GIP permettrait à l'Etat de financer France Dignes de façon plus directe et plus pérenne (Fonds Barnier par exemple).

Michel PINHAS entend bien les arguments de l'Etat, mais il souligne l'objectif de l'association de permettre aux petites structures d'adhérer facilement, sinon il n'y aura que des gros gestionnaires, qui n'ont pas vraiment besoin de France Dignes pour accéder à l'information et au réseau technique. Par ailleurs, il estime que le recrutement en cours cible un profil d'animateur qui aura un rôle d'interface entre les gestionnaires. Le statut d'association paraît assez adapté à cet objectif, mais peut-être l'Etat a-t-il pour ambition de faire

de France Dignes une Agence Technique nationale des digues ? Il faudrait préciser les objectifs que l'Etat entend donner à l'association.

Sébastien PATOUILLARD confirme que l'Etat a toujours eu des objectifs ambitieux pour France Dignes : constitution d'un réseau technique, participation à des projets de recherche, ... La constitution en association apparaissait comme une étape vers un GIP porteur de ces objectifs.

Michel PINHAS rappelle que les différentes formes juridiques ont bien été étudiées, dont la transformation en GIP, et qu'il appartient maintenant aux services de l'Etat de se positionner sur la possibilité de le faire.

Sébastien PATOUILLARD confirme que la transformation en GIP pourrait se faire par voie simplifiée (décret de 2012) en prouvant que l'association poursuit un but d'intérêt général et que l'Etat est prêt à s'y investir.

Le Président conclut la discussion en proposant de reprendre le travail sur la base de l'étude juridique existante. Il proposera à M. LALANDE de rencontrer le Conseil d'Administration pour faire le point sur la faisabilité de la transformation en GIP.

5. Questions diverses

Présentation de l'outil SIRS Dignes (histoire, usage, évolutions de la version2

Isabelle MOINS présente les différentes versions de SIRS Dignes :

- La version 1 a été développée à partir de 1998 sur proposition d'une expertise du CEMAGREF. La maquette a été réalisée de 1999 à 2002 par le CEMAGREF sur le Val de Loire (DREAL Centre), puis mise en œuvre de façon opérationnelle par l'ADIDR et le SYMADREM. Isabelle a assuré l'AMO pour le compte du Cemagref à l'époque. Il s'agit d'un outil de géomatique qui permet de décrire la structure de la digue, la végétation, les dommages... Le logiciel est interfacé au SIG ArcGIS et permet de produire des rapports des désordres par exemple.

Michel PINHAS explique que les fiches de désordres sont éditées dès l'apparition d'un écart à la norme et suivies par la suite, parfois pendant plusieurs années. Elles permettent de garder la traçabilité de la vie de l'ouvrage sans que chaque intervenant ne reprenne le diagnostic à zéro à chaque intervention.

Gilbert MEGOUD demande comment sont relevés les désordres.

Michel PINHAS précise que les désordres sont identifiés par un technicien qualifié qui décrit le désordre (par catégories établies par le CEMAGREF) et lui donne un degré de danger.

Le Président souligne l'importance d'avoir une base de données géoréférencée de tous les désordres, par exemple les terriers.

- La version 2 a été rendue nécessaire car la réglementation a évolué en 2007, ce qui nécessitait des modifications importantes. Or le langage de programmation utilisé pour la V1 était devenu obsolète et il a été décidé de travailler sur une version 2 entièrement nouvelle.

Le Président mentionne notamment la nécessité de rendre l'application plus mobile pour travailler sur le terrain.

Isabelle MOINS explique que SIRS v2 sera organisée autour d'un noyau et de modules complémentaires : réglementaires, végétation, données GPS, gestion des AOT et des conventions, gestion du lit du cours d'eau, dossiers d'ouvrages... Le logiciel permettra d'administrer les droits d'accès aux données en fonction des intervenants. Le nouveau logiciel est composé exclusivement de modules open source et la licence est dite « contaminante », c'est-à-dire que les développements ultérieurs à partir du code source seront aussi open source.

Le Président s'inquiète des modifications qui pourraient intervenir au fil des modifications apportées par les uns et les autres. Au bout de quelques années il pourrait y avoir des dizaines de versions de SIRS Dignes.

Isabelle MOINS indique que le code d'origine est déposé par France Dignes et qu'il appartiendra à France Dignes de valider les développements ultérieurs. De même, les développements demandés par un seul utilisateur sont envisageables dès lors qu'il le finance. France Dignes peut ensuite rendre le développement public s'il intéresse d'autres utilisateurs.

Gilbert MEGOUD demande si les bases de données existantes des gestionnaires utilisant SIRS1 seront reprises ?

Le Président confirme que cette fonctionnalité a été prévue, c'était une condition importante du cahier des charges.

Isabelle MOINS fait un point sur l'avancement du développement. Le logiciel est en phase de mise en fonctionnement pendant 1 mois. Isabelle aura la charge de vérifier que les fonctionnalités du cahier des charges sont bien présentes. Ensuite il y aura une version mise en production auprès de différents gestionnaires volontaires (ADIDR, SYMADREM, DREAL Centre, CG68...) du 15 avril au 16 juillet. La version opérationnelle devrait être déployée fin 2015.

Isabelle MOINS fait une démonstration du logiciel.

Michel PINHAS précise qu'il est possible de demander à un bureau d'étude de saisir les données dans le logiciel et ainsi le gestionnaire bénéficiera d'une base de données initiale de ses digues.

A la question de la mise à disposition du logiciel il est répondu qu'il sera téléchargeable gratuitement sur le site internet de France Dignes.

Pour la formation des techniciens chez les gestionnaires membres, il y aura deux niveaux de propositions : des formations collectives gratuites pour les membres ou bien des prestations de déploiement et de formation proposées par France Dignes aux adhérents et non adhérents.

Gestion d'autres aménagements hydrauliques

Gilbert MERGOUD demande s'il y a d'autres adhérents qui gèrent des stations de relevage, car au sein de la structure qu'il préside il y a un syndicat qui gère une station de relevage derrière une digue gérée par la CNR. Il souhaiterait échanger avec d'autres gestionnaires à ce sujet.

Michel PINHAS explique que la réglementation prévoit que ce type de station fait partie du système d'endiguement et qu'à terme elle devrait relever du gestionnaire unique du système d'endiguement. Il témoigne de son expérience sur ce type de station de pompage qui revient très cher en fonctionnement du fait de la puissance de raccordement électrique nécessaire, même si elles ne fonctionnent que peu souvent.

Le Président est satisfait des discussions qui ont pu se tenir en marge de l'Assemblée Générale statutaire, il souhaiterait qu'un nombre plus important d'élus puisse constater l'actualité et la richesse des sujets de discussions.

Le Président ne constatant plus de prise de parole, il lève la séance à 15h45.